



**MINISTÈRE DES MINES**

*Le Ministre*

0359

**ARRÊTE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2018 DU..... 13 AVR 2018**  
**PORTANT AGREMENT AU TITRE DE BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES**  
**EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**AU PROFIT DE LA SOCIETE « BEYOND CONSULTING GROUP SARL »**

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 018/001 du 9 mars 2018 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 418 à 427 ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu, l'Ordonnance n° 017/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande d'agrément au titre de Bureau d'Etudes Environnementales introduite en date du 19 février 2018, par la société « **BEYOND CONSULTING GROUP Sarl** » et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction de Protection de l'Environnement Minier ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'agrément au titre de Bureau d'Etudes Environnementales est accordé à la société dénommée « **BEYOND CONSULTING GROUP Sarl** » pour une durée de cinq (5) ans renouvelable selon la procédure d'agrément initial pour la même durée sans limite du nombre de renouvellement, et dont références ci-dessus :

- Siège social : Appartement 22.944/1, Quartier Kingabwa-Pêcheurs, Cité du Fleuve, Commune de Limete, Ville Province de Kinshasa;
- Numéro de Registre de Commerce et de Crédit Mobilier : CD/KNM/RCCM/17-B-00294
- Identification Nationale : 01-83-N24706T.
- Numéro Impôt : A1719145E
- Compte Bancaire à l'ECOBANK : USD 0170363127139901

**Article 2 :**

Sans préjudice des dispositions du Règlement Minier, le Bureau d'Etudes Environnementales « **BEYOND CONSULTING GROUP Sarl** » est habilité à :

- vérifier et certifier pour le compte de la Direction de Protection de l'Environnement Minier et/ou du Comité Permanent d'Evaluation, la conformité des Plans Environnementaux par rapport à la réglementation en la matière ;
- réaliser les audits environnementaux.

**Article 3 :**

Sous peine de suspension ou de retrait de son agrément, le Bureau d'Etudes « **BEYOND CONSULTING GROUP Sarl** » est tenu de se conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives aux Bureau d'Etudes Environnementales agréés.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 13 Mars 2018

Martin KABWELULU

**AMPLIATIONS :**

- |  |            |
|--|------------|
| ▪ Cabinet du Président de la République        | : 1        |
| ▪ Cabinet du Ministre des Mines                | : 2        |
| ▪ Secrétariat Général des Mines                | : 1        |
| ▪ Cadastre Minier                              | : 1        |
| ▪ CTCPM  | : 1        |
| ▪ SAESSCAM                                     | : 1        |
| ▪ Direction des Mines                          | : 1        |
| ▪ Direction de Géologie                        | : 1        |
| ▪ Direction des Investigations                 | : 1        |
| ▪ Direction chargée de la Protec. De l'Enviro. | : 1        |
| ▪ Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort  | : 1        |
| ▪ <b>BEYOND CONSULTING GROUP Sarl</b>          | <u>: 1</u> |